

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024

N° 8-2024

Objet : Désignation d'un représentant suppléant au sein SMEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 2121-22,

Vu la délibération N° 29-2020 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein des organismes extérieurs,

Vu la délibération N° 21-2022 du Conseil communautaire en date du 23 mars 2022 portant désignation d'un représentant suppléant au sein du SMEP,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que la commune de Chevry-Cossigny a fait d'une demande de modification des représentants de la commune au sein du SMEP,

Considérant que Madame FRANCOUAL et Monsieur GRASSELER, respectivement suppléant et titulaire, souhaitent inverser leurs fonctions,

Considérant, par ailleurs, la nécessité de remplacer Monsieur DUFAY actuellement suppléant,

Considérant la volonté de Madame GUESMI d'occuper ces fonctions,

Considérant que les dispositions de l'article 142 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, reprises à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent aux organes délibérants de procéder à la désignation de leurs représentants à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Désigne en tant que représentant(e) de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein du SMEP :

- Madame Anne FRANCOUAL en qualité de membre titulaire.
- Monsieur Franck GRASSELER en qualité de membre suppléant.
- Madame Samia GUSEMI en qualité de membre suppléant.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SMEP.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 14 mars 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLLETT





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 9-2024*), LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Madame ROLLET (*pour le vote des délibérations N° 7-2024 et N° 8-2024*).
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DENION pouvoir à Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **24**

Membres excusés et représentés : **7** (*avant le vote de la délibération N° 9-2024*) puis **6**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 07 février 2024.